

**“Respect-Santé-Nature”**  
**La nouvelle association naturiste du CHM de Montalivet**

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de  
Lesparre-Médoc le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

Montalivet, le 10 mai 2015

Monsieur Olivier Ganivenq  
Tohapi-Socnat  
Espace Don Quichotte  
547 quai des Moulins  
B.P. 34  
34200 - Sète

*Dossier suivi par Gilles Kerpen,  
membre du bureau de l'association*

## Lettre ouverte

Monsieur le Président Directeur Général,

Contempler le ciel étoilé, allongé sur un transat avec en fond le bruit des vagues, dîner entre amis sur la terrasse du bungalow à la simple lueur d'une bougie ou rouler en vélo sur les chemins au milieu de la forêt, loin de tout ce qui peut ressembler à la vie urbaine, sont des sensations que viennent rechercher ici au CHM les naturistes de l'Europe entière.

Pouvoir vivre des choses aussi simples, au contact direct de la nature, est un luxe rare auquel les familles sont attachées, intellectuellement, viscéralement, depuis plus de 60 ans, bien loin des routes goudronnées, des tentes en plastique, des forêts d'antennes WI-FI et des équipements qui nuisent au respect de l'environnement et que l'on trouve dans la plupart des campings traditionnels. C'est ce qui fait la spécificité du CHM et qui en fait aussi son attractivité à l'heure où une clientèle de plus en plus nombreuse recherche cette proximité avec la nature. C'est aussi la garantie de voir de nouvelles familles découvrir le CHM pour ses valeurs naturistes, ce qui n'est pas toujours le cas ces dernières années, le non-respect de la nudité constaté de plus en plus n'étant que la partie émergée de l'iceberg.

A l'occasion de l'Assemblée Générale de la SOCNAT du 23 avril dernier, j'ai pu vous faire part, dans ma prise de parole, de la surprise et du sentiment de révolte exprimés par des naturistes constatant la mise en place de nouvelles antennes WI-FI sans aucune information aux usagers. Effectivement, nous avons constaté ce retour insidieux de la volonté d'une couverture WI-FI des 180 hectares de nature du CHM malgré les promesses répétées de M. CANTITEAU, en présence de M. BARBE, de transparence et de concertation suite à nos nombreuses initiatives. Notre confiance dans les engagements pris par la direction en est profondément affectée.

Allez-vous accepter que l'image de ce lieu emblématique devienne celle d'un espace pollué sur le plan des ondes, y compris dans celui réservé aux enfants, comme l'a révélé le Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électromagnétiques (Criirem, rapport établi en 2013 à notre demande et accompagné de recommandations) ?

Dans le CHM, il y a déjà :

- une antenne-relais 4G : notre association a demandé à la mairie de Vendays la mise en place d'une réunion de concertation avec Orange, le Criirem et Robin des Toits pour que la puissance et l'orientation de cette antenne soient modifiées afin de protéger les enfants. Une seconde association est venue nous rejoindre. La mairie a donné son accord et va prochainement organiser cette rencontre ;
- un réseau WI-FI existant avec des points d'accès gratuits ;
- la fibre optique qui, selon M. Cantiteau, est sur le point d'être installée.

Dans le CHM, il y a aussi des familles et beaucoup d'enfants que la loi protège :

- en effet, la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation interdit désormais le WI-FI dans les établissements accueillant les jeunes enfants, une preuve supplémentaire du danger des ondes ;
- le document du Criirem montre que des zones du CHM doivent être aujourd'hui balisées par des panneaux en raison du danger représenté par les ondes pour les porteurs de matériels médicaux tels que prothèses, pacemaker, etc. (décret 2006-1278) ;
- le rapport du 31 juillet 2013 du Copic (Ministère du développement durable) révélait que les niveaux dans le CHM se trouvaient déjà dans la frange des 1% des sites français les plus pollués ;
- Osmozis refuse jusqu'à présent de certifier couvrir les risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes. Quand va-t-on finalement nous donner ce document ?
- en 2010, la Fédération Française de Naturisme a sollicité l'institut Ipsos pour effectuer un sondage auprès de la clientèle naturiste et connaître ses critères de choix : l'offre WI-FI n'apparaît pas dans les 5 premiers critères ;
- en 2013, la direction du CHM a entrepris son propre sondage. Il en résulte que les naturistes ne souhaitent pas plus d'antennes ! Un résultat corroboré par l'enquête lancée l'an dernier par notre association auprès de 350 usagers.

LE CHM A LES MOYENS DE RECOURIR A DES SOLUTIONS PERMETTANT UN BON ACCES A INTERNET TOUT EN LIMITANT L'EXPOSITION AUX ONDES. NOUS AVONS FAIT DES PROPOSITIONS EN CE SENS POUR QUE CHACUN PUISSE Y TROUVER REPONSE A SES BESOINS SANS POLLUER DAVANTAGE LE VOISINAGE : Kiosques alimentés par le câble, utilisation du satellite, utilisation de la 4G déjà présente au CHM. D'ailleurs, le WI-FI est déjà dépassé pour la grande majorité des utilisateurs.

C'est pourquoi, si le développement d'Internet devait se poursuivre, nous vous demanderions de veiller à ce que, au préalable, une véritable concertation soit relancée comme promis, avec l'aide d'experts comme le Criirem et Robin des Toits, afin de permettre la satisfaction des besoins tout en recherchant les alternatives aux ondes nuisibles.

Le Centre Héliomarin est un lieu singulier qui mérite de l'attention pour ses clients et son espace naturel. Nous aimerions qu'il ne soit pas géré comme un centre de vacances ordinaire, sur des critères de consommation ordinaires. Le CHM a besoin d'inspiration pour rester un endroit où l'homme a toute sa place et pour conserver sa qualité de vie enviée, que nous sommes, plus que jamais, prêts à défendre.

Nous sommes à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer à l'occasion de l'une de vos venues au CHM pour vous présenter plus en détail notre association et ses travaux.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur le Président Directeur Général, d'agréer l'expression de nos salutations associatives.

Bernard DEROO, président de « Respect-Santé-Nature »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Deroo', written in a cursive style.